

**DOSSIERS EXAMINES**

**Année 2011**

Enseigne	Commune d'implantation	Surface de vente		Décision de la CDAC		Décision de la CNAC		Nature de la demande
		Existante	Demandée	Date	Avis	Date	Avis	
NATURA	ANDELNANS	/	1 200 m <sup>2</sup>	25/01/2011	Favorable			Création d'un magasin spécialisé dans l'équipement de pêche, chasse et plein air à l'enseigne « NATURA »
BRICO E.LECLERC	BELFORT	/	6 000 m <sup>2</sup>	25/01/2011	Défavorable	recours devant la CNAC		Création d'un magasin spécialisé en bricolage et jardinage à l'enseigne « BRICO E. LECLERC »
NILUFAR	BESSONCOURT	950m <sup>2</sup> dans ensemble commercial de 2594 m <sup>2</sup>	950 m <sup>2</sup> cellule vide jamais utilisée depuis la création du centre commercial (	27/01/2011	Favorable			Création d'un magasin spécialisé dans les loisirs animaliers
GIFI	BESSONCOURT	/	2 594 m <sup>2</sup>	15/02/2011	Défavorable			Création d'un magasin de commerce non alimentaire spécialisé en équipement de la maison, équipement de la personne et en culture / loisirs
création de deux boutiques faisant partie d'un centre commercial : COMENA (électroménager, TV, HIFI) et une sans enseigne (dédiée à l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, la culture, les loisirs)	ANDELNANS	704,48 m <sup>2</sup> dans ensemble commercial de 33734 m <sup>2</sup>	704,48 m <sup>2</sup>	05/05/2011	Défavorable			Demande d'extension de 704,48 m <sup>2</sup> d'une zone commerciale existante par la création de deux boutiques sur la commune d'Andelnans



